



Tarifs Applicables

AU 1^{ER} FÉVRIER 2024

FORMULE TEST

Pour tester et choisir

Offre valable une seule fois par foyer fiscal

Nombre
d'heures consécutives

Tarif horaire
TTC*

Tarif horaire TTC après
la réduction ou le crédit
d'impôts

3 à 7 heures

26,50 €

13,25 €

FORMULE CLASSIQUE

Pour des services réguliers de ménage et repassage

Nombre d'heures
hebdomadaires

Tarif horaire
TTC*

Tarif horaire TTC après
la réduction ou le crédit
d'impôts

2 heures / semaine

31,20 €

15,60 €

2 + 2 heures / semaine

31,20 €

15,60 €

3 + 2 heures / semaine

29,20 €

14,60 €

3 heures / semaine

28,30 €

14,15 €

4 heures / semaine

27,90 €

13,95 €

5 heures / semaine

27,90 €

13,95 €

6 heures / semaine et +

27,90 €

13,95 €

FORMULE CONFORT

Pour des besoins plus exigeants

Nombre d'heures
hebdomadaires

Tarif horaire
TTC*

Tarif horaire TTC après
la réduction ou le crédit
d'impôts

De 3 à 5 heures / semaine

34,40 €

17,20 €

6 heures / semaine et +

33,40 €

16,70 €

* TVA incluses : 10%

FORMULE EXPERT

Pour une autonomie totale

Nombre d'heures hebdomadaires	Tarif horaire TTC*	Tarif horaire TTC après la réduction ou le crédit d'impôts
De 3 à 5 heures / semaine	36,90 €	18,45 €
6 heures / semaine et +	35,80 €	17,90 €

FORMULE LIBERTÉ

Pour des services occasionnels

Nombre d'heures	Tarif horaire TTC*	Tarif formule	Tarif formule TTC après la réduction ou le crédit d'impôts
3 heures	32,50 €	97,50 €	48,75 €
4 heures	32,50 €	130,00 €	65,00 €

FORMULE GRAND MÉNAGE

Nombre d'heures	Tarif horaire TTC*	Tarif formule	Tarif formule TTC après la réduction ou le crédit d'impôts
5 heures	35,00 €	175,00 €	87,50 €
7 heures	35,00 €	245,00 €	122,50 €

AVANTAGE FISCAL

La société Un Temps pour Vous étant déclarée auprès de la DIRECCTE, **nos clients peuvent bénéficier d'éventuels avantages fiscaux à hauteur de 50% des sommes dépensées** selon les conditions de l'article 199 sexdecies du Code Général des impôts.

RÉDUCTIONS TARIFAIRES

Formules Confort et Expert

Bénéficiez d'une réduction du tarif horaire en fonction du volume horaire facturé en Formule Confort ou en Formule Expert :

De 35 h. à 49 h. par mois :	-1 € TTC, soit 0,91 € HT
De 50 h. à 74 h. par mois :	-2 € TTC, soit 1,82 € HT
Au-delà de 75 h. par mois :	-3 € TTC, soit 2,73 € HT

*La réduction s'applique selon le nombre d'heures facturées au client dans le mois civil en question.

OPTIONS ET MAJORATIONS

Majoration prestation effectuées les dimanches
ou les soirs à partir de 20 heures :

+ 50% du tarif horaire habituel

Majoration prestations effectuées les jours fériés :

+ 50% du tarif horaire habituel

Pour des interventions obligatoires
les jeudis, les vendredis ou les samedis :

+ 10,00 € TTC par mois (8,33 € HT)

AVANCE IMMÉDIATE DU CRÉDIT D'IMPÔT

UN TEMPS POUR VOUS permet à ses clients de bénéficier du dispositif de l'Avance immédiate du crédit d'impôt. Ce dispositif est facultatif et gratuit.

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, le client doit :

- En faire la demande auprès de son agence UN TEMPS POUR VOUS,
- Être reconnu par le service DGFIP, et disposer d'une période taxée (avoir réalisé au moins une déclaration de revenus auprès de l'administration fiscale),
- Créer un espace particulier auprès de l'URSSAF, et accepter que l'URSSAF prélève le solde de la facture correspondant au montant de la facture auquel aura été déduit le montant de l'avance immédiate de crédit d'impôts.



MODES DE PAIEMENT PARTICULIERS

Prélèvement automatique SEPA :

La facture envoyée par messagerie électronique aux environs du 5 du mois suivant, informe le client de l'ensemble des heures réalisées dans le mois.

- Le prélèvement portant sur sa facture sera réalisé à partir du 8 du mois suivant le mois concerné,
- En cas de rejet du prélèvement du fait du client, des frais correspondant aux frais bancaires dus par Un Temps pour Vous, seront facturés le mois suivant au client, ces frais étant de 25,00 € TTC (TVA incluse : 20%)

Chèques Emploi Service Universel (CESU) préfinancés :

- Qu'il s'agisse de CESU papiers ou dématérialisés, ces derniers devront être parvenus à votre agence avant le 30 du mois. La preuve de la réception des CESU et des informations dématérialisées est à la charge du client.
- Il est vivement recommandé d'envoyer les CESU papier par recommandé avec accusé de réception
- Pour tout règlement d'intervention ponctuelle (Formule Liberté, Grand ménage, Test) par CESU, aucune intervention ne saurait être planifiée sans que le règlement ne nous soit parvenu.
- En l'absence de réception des CESU dans les délais, ou en cas de montant insuffisant de ces derniers, le prélèvement automatique qui sera réalisé le 8 du mois suivant complètera le paiement de la facture, si le client a choisi le prélèvement SEPA comme moyen de paiement combiné, le règlement par virement par le client complètera le paiement mensuel de la facture, si le client a choisi le virement comme moyen de paiement combiné.

SINISTRES

En cas de sinistres (détérioration, casse...) pour lesquels notre responsabilité est avérée, nous nous engageons à dédommager nos clients après l'application d'une franchise de 200,00 €